

**Direction Générale des Ressources / Direction des Finances et Question n° 027  
du contrôle de gestion**

**Finances**

**REF : DAF2017004**

**Signataire : AC/JB/JF**

Séance du Conseil Municipal du 23/03/2017

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

**OBJET : Adoption du budget primitif 2017 du budget principal de la Ville  
d'Aubervilliers**

**EXPOSE :**

Voir la note de présentation synthétique en annexe.

## RAPPORT BUDGETAIRE 2017

### BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL

#### I) PRESENTATION DES EQUILIBRES BUDGETAIRES ET FINANCIERS DU BUDGET PRIMITIF 2017

En 2017, le montant des **recettes réelles de fonctionnement** s'élève à **144,1 M€ (+0.2%** par rapport à 2016) et celui des **dépenses réelles de fonctionnement** à **131,0 M€ (-1.6%** par rapport à 2016).

Toutefois, en réalité, le budget « réel » de la ville est inférieur à ces montants car depuis 2016 et la mise en place de la Métropole du Grand Paris, le **budget de la ville sert de « boîte aux lettres » entre la Métropole et Plaine Commune**. Il convient donc de procéder à des **retraitements** en recettes et en dépenses afin **d'identifier la surface financière réelle du budget** de la ville et les moyens financiers réellement disponibles pour le financement des politiques publiques de la ville. Sans ce travail de retraitement, les comparaisons avec le passé et entre collectivités ne seraient plus significatives. Tous les ratios financiers du budget seraient également faussés.

**Retraités** de ces éléments, le montant des **recettes réelles de fonctionnement** atteint **125,4 M€** en 2017 et celui des **dépenses réelles de fonctionnement**, **112,4 M€**.

En **investissement**, les **dépenses réelles** s'élèvent en 2017 à **37,0 M€** et les **recettes réelles d'investissement** à **23,9 M€**.

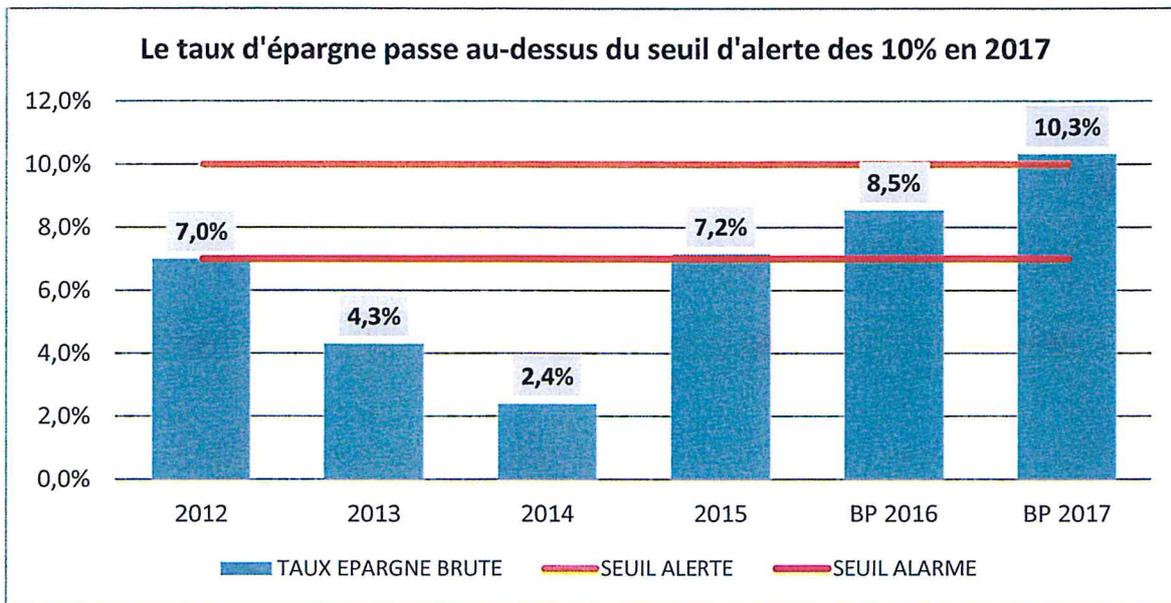
Au total, **l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement** pour financer les investissements s'élève donc à **12,9 M€**, ce qui est en nette progression par rapport à 2016 (10,7 M€), 2015 (8,7 M€) et 2014 qui était un point bas (2,9 M€), traduisant ainsi l'amélioration progressive de la situation financière de la ville et les efforts et mesures lancés depuis 2015.

**L'épargne nette** de la ville est également en **forte amélioration** puisque qu'elle est légèrement **positive (+231 k€)**, alors qu'elle était très négative depuis plusieurs années. Concrètement, une épargne nette positive signifie que la ville est en capacité de rembourser sa dette par de l'épargne. C'est un signal fort de soutenabilité et cela permet à la ville de garantir son indépendance en matière d'accès aux financements extérieurs.

Par ailleurs, le **taux d'épargne prévisionnel** en 2017 s'élève à **10,3%**, il passe ainsi au-dessus du seuil d'alerte fixé à 10%, signal important du redressement en cours des marges de manœuvre de la ville.

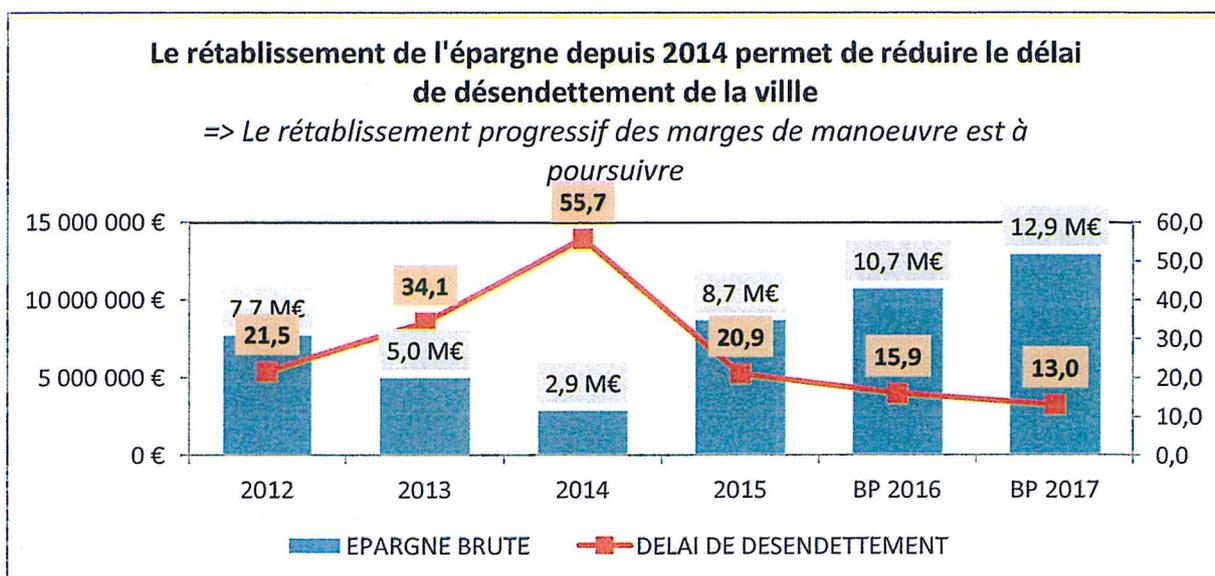


Vu pour être annexé à la délibération prise par le Conseil Municipal dans sa séance du **23.03.17**  
Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué,



L'amélioration de l'épargne permet aussi de **réduire le recours à l'emprunt** (emprunt d'équilibre à **9,6 M€ au BP 2017**) pour le financement des investissements, alors que l'emprunt et la dette ont été mobilisés de manière massive par le passé, à un niveau non soutenable au regard de l'épargne dégagée en parallèle, conduisant à une progression forte du niveau d'endettement de la ville.

La progression de l'épargne et la limitation du recours à l'emprunt permettent d'**améliorer la capacité de désendettement de la ville**. Ce ratio financier qui mesure le nombre d'années qu'il faudrait à la ville pour rembourser sa dette, si elle y consacrait l'intégralité de sa dette, est un indicateur fortement suivi car il permet d'apprécier la capacité de la ville à faire face à ses remboursements de dette, tout en assurant le financement récurrent de ses politiques publiques. Le seuil d'alerte se situe à 12 ans et le seuil limite à 15 ans. **En 2017**, la **capacité de désendettement** de la ville se situe à **13 années**, proche du seuil d'alerte (12 ans) pour la première fois depuis plusieurs années.



Face au contexte d'austérité financière au niveau national, le **budget primitif 2017 poursuit ainsi les efforts de gestion** entrepris depuis 2015 sur les dépenses de la ville (-1% au global par rapport à 2016) pour permettre le **rétablissement de la situation financière** de la ville et la **reconstitution progressive des marges de manœuvre** et d'investissement de la ville

Ces efforts de gestion parfois difficiles à mettre en œuvre sont à poursuivre en 2017 et sur tout le mandat afin de **garantir un financement soutenable et durable** du service public local. Le budget 2017 acte et reprend une grande partie des **orientations présentées lors du débat d'orientations budgétaires** répondant aux 3 objectifs suivants :

- **Améliorer l'épargne de la ville** afin de pouvoir financer de manière soutenable les investissements de la ville (et notamment la construction d'écoles)
- **Maitriser les dépenses de gestion** (dépenses de personnel, charges générales, subventions ...) sur tout le mandat
- **Poursuivre le désendettement progressif** de la ville

**II) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE PROGRESSENT DE SEULEMENT 1,4% EN 2017, SOUTENUES PAR LE DYNAMISME DES BASES FISCALES MAIS RALENTIES PAR LA BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ETAT QUI SE POURSUIT**

En 2017, le montant total des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 144,1 M€ en 2017 (+0,2% par rapport à 2016). L'évolution des recettes reste donc atone, sous l'effet notamment de la baisse des dotations de l'Etat et de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP).

Suite à certains changements de périmètres intervenus entre 2016 et 2017, il est utile de procéder à certains retraitements (flux financiers MGP-Plaine Commune et transfert du budget annexe du SSIDPAAH au CCAS), afin de mieux évaluer les évolutions entre 2016 et 2017.

Concernant, les flux financiers MGP-Plaine Commune, il convient de déduire des produits fiscaux perçus par la ville, le montant qui ne fait en réalité que « transiter » par le budget de la ville et qui est reversé à Plaine Commune, via un fonds financier spécifique, appelé Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT).

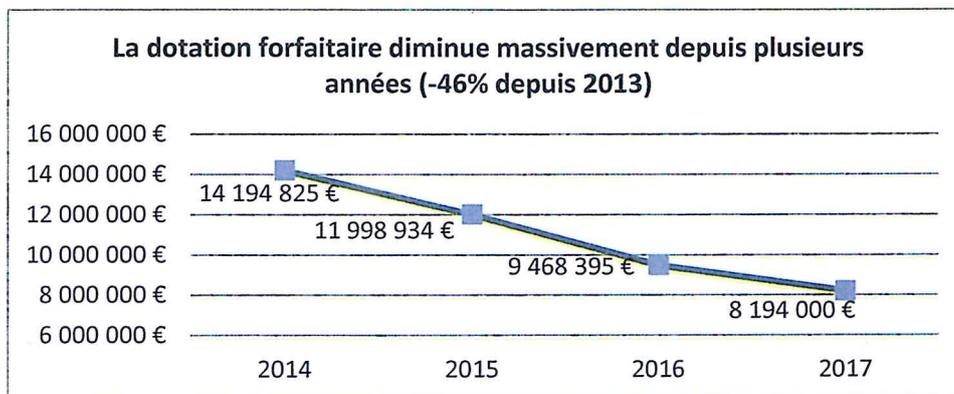
Par ailleurs, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le budget annexe du SSIDPAAH disparaît et est transféré au CCAS pour se conformer aux obligations légales en la matière. Ce changement de périmètre impacte le budget de la ville mais pas l'équilibre financier au global. En effet, suite au transfert du SSIDPAAH, les dépenses de personnel (chapitre budgétaire 012) du budget principal diminuent car toute la masse salariale du SSIDPAAH était portée par le budget principal mais en parallèle, ces dépenses de personnel étaient refacturées au budget annexe du SSIDPAAH et faisaient donc l'objet d'une écriture en recette (chapitre 70 – produits des services). Par conséquent, sans retraitement, les recettes de produits de service (chap 70) diminuent de -13,0% entre 2016 et 2017, contre -0,5% avec retraitements.

Après retraitements, les recettes de fonctionnement progressent au global de 1,4% (soit +1,7 M€). Les évolutions sont toutefois très hétérogènes entre des dotations de l'Etat en diminution (-1%) et des recettes fiscales et de péréquation qui restent relativement dynamiques malgré des mesures d'allègements fiscaux décidées par l'Etat (+2,1%, soit +1,6 M€).

CHAPITRE - LIBELLE	BP 2016	BP 2017	EVOLUTION BP 2016/BP 2017	EVOLUTION AVEC RETRAITEMENTS
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	434 971	140 988	-67,6%	-67,6%
70 - PRODUITS DES SERVICES	11 967 909	10 416 469	-13,0%	-0,5%
73 - IMPÔTS ET TAXES	95 034 501	96 686 026	1,7%	2,1%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS - SUBVENTIONS	34 547 793	34 803 997	0,7%	0,7%
75 - AUTRES PRODUITS	904 889	985 737	8,9%	8,9%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	142 890 063	143 033 217	0,1%	1,3%
76 - PRODUITS FINANCIERS	924 151	906 489	-1,9%	-1,9%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS (APUREMENT)	6 000	128 817	2047,0%	2047,0%
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	143 820 214	144 068 523	0,2%	1,4%

1) **La baisse des dotations de l'Etat se poursuit en 2017, privant la ville de ressources pourtant indispensables au financement des besoins supplémentaires en services publics**

Malgré la baisse exceptionnelle de la contribution au redressement des finances publiques, la **dotation forfaitaire de la ville diminue de -1,3 M€ (soit -13,5%) en 2017**. Au total, depuis 2013, cette dotation a donc baissé de -46%.

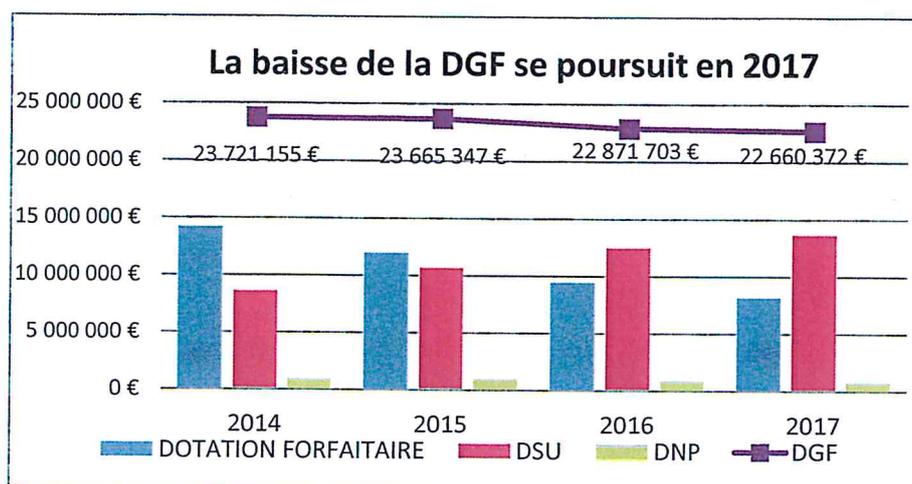


Par ailleurs, comme ce fut le cas en 2016, cette baisse de la dotation forfaitaire n'est plus compensée par une hausse de la dotation de solidarité urbaine (+1,1 M€, soit +9,2%) allouée aux communes les plus défavorisées.

A noter, la LF 2017 introduit une **réforme de la DSU** dont les principaux effets sont les suivants :

- Suppression de la DSU cible
- Réduction du nombre de communes éligibles
- Changement des critères d'attribution de la DSU avec une revalorisation du critère « revenu des habitants »

Au total, même si la révision des critères est plutôt favorable à la ville, la suppression du dispositif de DSU cible qui favorisait très fortement les communes les plus défavorisées pénalise la ville d'Aubervilliers. **L'impact de la réforme de la DSU devrait donc être négatif** et faire perdre à la ville des ressources. Pour 2017, ce « manque à gagner » pour la ville, par rapport à l'ancien dispositif, s'élève à **-645 k€**.



Au total, la **dotation globale de fonctionnement (DGF) de la ville diminue** donc passant de 22,9 M€ en 2016 à **22,7 M€ en 2017 (-1%)**. Le reste à charge de la **politique nationale d'austérité atteint donc 200 k€** pour la Ville d'Aubervilliers.

A noter, les prévisions budgétaires doivent être prises avec mesures car des incertitudes fortes demeurent sur l'impact de certaines réformes ou évolutions (passage aux QPV, potentiels financiers ...).

Par ailleurs, rappelons que **la population réelle de la ville n'est toujours pas intégrée au calcul de la DGF**, privant ainsi la ville de ressources financières qui permettraient de financer les besoins en service public liés à la croissance démographique de la ville.

Comme en 2016, la Ville devrait bénéficier de la **dotation politique de la Ville (DPV)** qui remplace la dotation de développement urbain (DDU). Au regard des projets déjà notifiés par le passé, une prévision d'encaissements de recettes à hauteur d'1 M€ a été prévue pour 2017. Pour la campagne déclarative de DPV 2017, l'objectif est d'optimiser encore davantage ce financement, sachant que la répartition de l'enveloppe est effectuée par les services départementaux de l'Etat.

## **2) La fin progressive de la montée en puissance des dispositifs de péréquation horizontale (FPIC et FSRIF) pénalise fortement la ville d'Aubervilliers**

La Ville d'Aubervilliers est éligible à deux dispositifs de péréquation horizontale :

- *Un dispositif national* : le **Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)**. Contrairement à ce qui était prévu, la LF 2017 a gelé l'enveloppe du FPIC 2017. Par conséquent, compte tenu de la création de nouveaux ensembles intercommunaux et des évolutions de potentiels financiers, la recette pour la ville diminue. **Le FPIC 2017 devrait s'élever à 1,5 M€, soit -5% par rapport à 2016.**

- *Un dispositif régional* : le **Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF)**. Après de longs débats en LF 2017, l'enveloppe du FSRIF progresse finalement de +20 M€. Pour la ville, le FSRIF 2017 devrait donc atteindre les 7,4 M€ (soit +6,8%).

Ainsi, le **ralentissement de la péréquation horizontale se confirme en 2017**, puisqu'au total, le FPIC et FSRIF progressent de **+4,6% en 2017, contre +8,8% en 2016**. A l'avenir, l'évolution de ces recettes est donc très incertaine et compte tenu par ailleurs, de la politique de rigueur au niveau national, ces recettes de péréquation ne viennent que réduire l'impact des baisses importantes de dotations de l'Etat.

La **péréquation** qui devait ainsi se traduire par des moyens financiers supplémentaires pour les communes défavorisées, dans un **objectif de justice financière et territoriale, ne sert qu'à limiter la baisse des dotations de l'Etat**. Il s'agit ainsi d'un **dévoiement de l'objectif initial de la péréquation**.

### **3) Un dynamisme fiscal modéré par les mesures d'allègement décidées par l'Etat**

Structurellement, la Ville est pénalisée par un potentiel fiscal en deçà de 30% de celui des communes de la petite couronne compte tenu de la très faible valeur locative moyenne de la commune (la plus faible du Département).

La valeur locative sert de base aux calculs des taxes locales, par conséquent, il s'en suit une perte de ressource importante pour la Ville, qui est contrainte à un effort fiscal plus élevé que la moyenne (+26% par rapport à la moyenne nationale).

Par ailleurs, on constate que les mesures d'allègement fiscales décidées par l'Etat en 2016 continuent de grever à près de 1M€ les recettes de la Ville :

- Exonération de TH pour les personnes isolées (-235k€ de perte nette pour Aubervilliers en 2016)
- Abattement de 30% sur la Taxe Foncière (TF) des bailleurs sociaux situés en quartier prioritaire de la ville : 1,9M€ de gain pour les bailleurs (TF ville et TF CD 93) contre 700k€ de perte nette pour Aubervilliers, chaque année à compter de 2016.

Malgré tous ces effets à la baisse, le dynamisme fiscal des taxes ménages et taxes annexes est évalué à +3%. Cependant après réintégration de l'Attribution de Compensation, versée par la MGP, qui constitue un produit fiscal figé, **le dynamisme fiscal global est limité à +2,1%** par rapport aux produits fiscaux définitifs 2016 :

- En matière d'**impôts ménages**, le dynamisme fiscal est évalué à **+2,8%** compte tenu de :
  - o **La revalorisation forfaitaire** des bases votée en LF à **+0,4%**, soit un **niveau historiquement bas** qui pénalise fortement le dynamisme des ressources fiscales de la ville : -350k€ par rapport au niveau espéré,
  - o **La dynamique « physique des bases »** : l'installation de Veolia (+720k€) sur le territoire et livraison de logements qui permettent d'anticiper une hausse de TH de +2,7%.

- En matière de **taxes annexes**, le dynamisme fiscal est estimé à **+7,4%** sous l'effet notamment de :
  - o **L'augmentation du nombre de transactions immobilières** sur le territoire qui justifie l'augmentation de 27,3% des droits de mutations,
  - o **La mise en place d'un dispositif de lecteur automatique des plaques d'immatriculation (Lapi)** devrait inciter les habitants à payer davantage les droits de stationnement. En 2016, les droits de stationnements étaient prévus à hauteur de 375k€ contre 188k€ réalisés au terme de l'année. La prévision pour 2017 intègre par conséquent une estimation médiane de 250k€.

**Aucune augmentation des taux n'est prévue pour l'année 2017 :**

BP 2017		
	Produit attendu	Dynamique prévue par rapport à 2016
<b>PRODUITS FISCAUX</b>	<b>87 758 740</b>	<b>2,1%</b>
<b>Attribution de compensation</b>	<b>27 474 730</b>	<b>0,0%</b>
<b>Taxes ménages</b>	<b>57 126 010</b>	<b>2,8%</b>
Taxe d'Habitation	23 551 000	2,7%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	33 411 000	2,9%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	164 010	0,4%
<b>Taxes annexes</b>	<b>3 158 000</b>	<b>7,4%</b>
Droits de mutation	1 400 000	27,3%
Taxe sur l'électricité	1 200 000	0,3%
Taxe sur la publicité extérieure	300 000	0,0%
Droits de stationnement	250 000	-33,3%
Autres taxes annexes	8 000	-20,0%

**4) Les subventions des partenaires de la Ville sont en légère diminution entre le BP 2016 et le BP 2017 (-0,4%)**

Le montant total des subventions perçues pour le financement des dispositifs communaux s'élève à **7,9 M€**, en légère baisse par rapport au BP 2016 **(-0,4%)**.

CHAPITRE		BP 2016	BP 2017	Evolution BP 2016 / BP 2017
<b>74</b>	<b>DOTATIONS ET SUBVENTIONS</b>	<b>34 547 793 €</b>	<b>34 803 997 €</b>	<b>0,7%</b>
	Dotations	26 659 864 €	26 949 322 €	1,1%
	Subventions	7 887 929 €	7 854 675 €	-0,4%

Cette quasi-stabilisation n'est cependant pas acquise car des incertitudes existent sur la pérennité et/ou le niveau de certaines subventions ou dispositifs pour l'année 2017 :

- **Les participations de l'Etat et organismes assimilés (ARS) sont en nette diminution en 2016** (-13%, soit -273k€) principalement en raison de la baisse du financement sur les emplois d'avenir (- 381k€), qui se traduit en parallèle par une baisse des dépenses d'emplois d'avenir (-1,1 M€).
- **Les subventions départementales apparaissent en baisse de 6,9%** (- 97 k€) par rapport au BP 2016. Il s'agit principalement d'un réajustement des remboursements de masse salariale des assistantes sociales communales (montant du BP 2016 surévalué) et non d'une baisse significative des subventions du Département.
- **Les subventions régionales sont quant à elles en forte diminution** par rapport au BP 2016 (- 94% soit -30 k€) en raison de la décision prise par la Région de ne plus subventionner les diagnostics saturnins à compter de 2017.
- **Les subventions de la CAF sont en augmentation de 6,9%** (+ 271 k€) notamment en raison de la réévaluation de la PSEJ 2015 versée en 2016 (+ 14%). Le Contrat Enfance-Jeunesse liant la CAF et la Ville pour la période 2017-2019 étant actuellement en négociation, la prudence reste toutefois de mise. La PSU resterait stable entre 2016 et 2017.
- **A noter les subventions de l'ANRU, de Plaine Commune et de l'OPH (113 k€)** permettant de financer à 70% les études de co-construction pour la restructuration des quartiers NPNRU Villette-Quatre Chemins et Maladrerie-Emile Dubois, ainsi que les subventions de Plaine Commune et de l'OPH (36 k€) pour une étude similaire relative à la requalification du square Lucien Brun.

A cet égard, l'objectif reste de renforcer les possibilités de co-financement pour permettre à la Ville de concrétiser des projets et actions qu'elle ne pourrait assumer seule.

##### 5) Après retraitements, les produits des services et refacturations sont stables

En 2017, le **montant total des produits des services et refacturations** atteint **10,4 M€** soit une baisse apparente de 13% par rapport au BP 2016. Il convient cependant de retraiter le transfert au CCAS du budget annexe du SSIDPAAH : en effet, la masse salariale (jusqu'alors refacturée) n'est plus assumée sur le budget principal de la Ville ce qui entraîne une diminution, d'une part, des dépenses de personnel sur le budget principal et, d'autre part, une baisse des recettes de refacturation à hauteur de 1,5 M€ environ.

CHAPITRE		BP 2016	BP 2017	Evolution BP 2016 / BP 2017	Evolution après retraitements
70	<b>PRODUITS DES SERVICES</b>	<b>11 967 909 €</b>	<b>10 416 469 €</b>	<b>-13,0%</b>	<b>-0,5%</b>
	<i>Recettes tarifaires</i>	<i>4 090 523 €</i>	<i>4 110 362 €</i>	<i>0,5%</i>	<i>0,5%</i>
	<i>Refacturations de frais</i>	<i>7 877 386 €</i>	<i>6 306 107 €</i>	<i>-19,9%</i>	<i>-1,2%</i>

Une fois ces retraitements effectués, les produits des services à périmètre constant sont stables. Parmi les produits des services, il convient de distinguer :

- les refacturations aux budgets annexes, organismes satellites et Plaine Commune qui sont en diminution de 2,8% (- 178 k€) en raison notamment de la baisse des refacturations à Plaine Commune (- 329 k€) par rapport au BP 2016 (fin de la fourniture de carburants aux pompes municipales) ;

- Les produits des activités et services publics communaux sont légèrement dynamiques (+ 0,5%) par rapport au BP 2016. Cette légère augmentation s'explique par une stabilisation de la fréquentation des activités et équipements municipaux conjuguée à la revalorisation annuelle de certains tarifs pour la rentrée 2017. Deux secteurs voient toutefois leurs recettes diminuer par rapport à 2016 : le Centre nautique (- 14%, ajustement par rapport au réalisé 2016) et les crèches (- 12% en raison notamment d'un appauvrissement des familles et donc d'une baisse du tarif horaire).

**6) Les autres recettes de fonctionnement sont en diminution en raison de l'actualisation des recettes liées au remboursement des charges de personnel**

La Ville bénéficie également de diverses autres recettes (revenus des immeubles, remboursements salaires et charges, fonds de soutien sur la dette toxique ...). Au total, il s'agit d'environ **2,2 M€** de recettes, en diminution par rapport à 2016 (- 4,8%).

CHAPITRE		BP 2016	BP 2017	Evolution BP 2016 / BP 2017
013	ATTENUATION DE CHARGES	434 971 €	140 988 €	-67,6%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	904 889 €	985 737 €	8,9%
76	PRODUITS FINANCIERS	924 151 €	906 489 €	-1,9%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 000 €	128 817 €	2047,0%

Trois phénomènes sont à souligner pour cette année 2017 :

- Au chapitre 013, le montant des remboursements de charges de personnel a été réévalué à la baisse au regard du réalisé de l'année 2016 (140 k€) ;
- Au chapitre 76, la Ville continue de bénéficier de l'aide du Fonds de soutien pour la renégociation de ses emprunts toxiques comme en 2016 (888 k€) ;
- Au chapitre 77, la Ville bénéficie de recettes exceptionnelles, notamment de mécénat pour le financement de la patinoire (70 k€) et le remboursement par la Caisse des écoles d'une avance consentie les années précédentes dans l'attente du versement du FSE (54 k€).

### III) LES EFFORTS DE MAITRISE ET D'OPTIMISATION DES DEPENSES PUBLIQUES SE POURSUIVENT EN 2017

En 2017, le **montant total des dépenses réelles de fonctionnement** s'élève à **131,0 M€** (soit une baisse de **-1,6%** par rapport à 2016). Toutefois et afin d'**étudier à périmètre constant**, ce montant doit être retraité, comme pour les recettes, des flux financiers nouveaux liés à la création de la MGP et du transfert du SSIDPAAH au CCAS.

Une fois retraité de ces flux nouveaux, le **montant réel des dépenses de fonctionnement de la ville en 2017** est désormais de **112,4 M€**, soit une **baisse de -0,6%** (-629k€) par rapport à 2016.

CHAPITRE - LIBELLE	BP 2016	BP 2017	EVOLUTION BP 2016/BP 2017	EVOLUTION AVEC RETRAITEMENTS
011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	17 531 441	17 250 269	-1,6%	-1,6%
012- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	72 699 153	72 330 150	-0,5%	1,6%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	35 977 007	35 070 727	-2,5%	-5,4%
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE	126 207 601	124 651 146	-1,2%	-0,1%
66- CHARGES FINANCIERES	6 185 169	5 725 545	-7,4%	-7,4%
67- CHARGES EXCEPTIONNELLES	718 770	635 820	-11,5%	-11,5%
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>133 111 540</b>	<b>131 012 511</b>	<b>-1,6%</b>	<b>-0,6%</b>

La poursuite des efforts de gestion se traduit par une maîtrise de tous les postes de dépenses de la ville en 2017 :

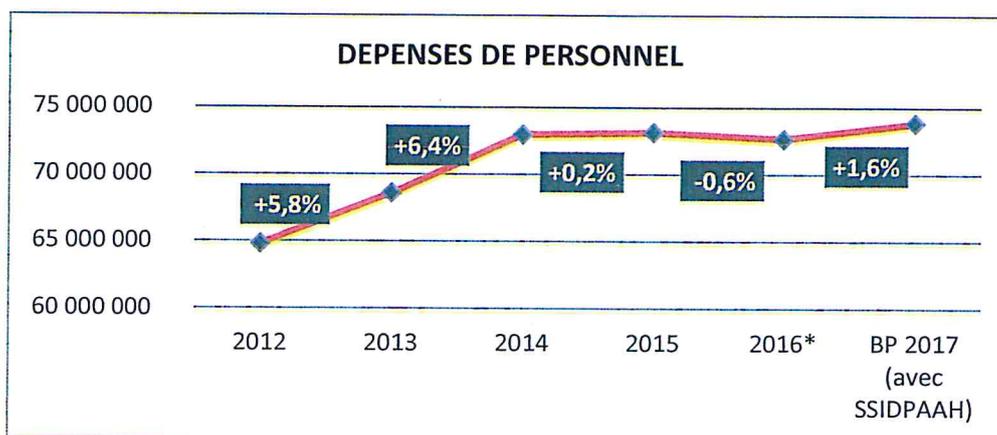
- Les **charges à caractère général** sont en baisse : **-1.6%**
- **Après 2 années de stabilisation**, les **dépenses de personnel** sont en **légère progression (+1,6%)**, en raison des facteurs exogènes à la ville (point d'indice, réforme PPCR, hausse des taux de cotisations ...) qui impactent à la hausse les dépenses, alors même que les efforts internes de maîtrise de la masse salariale se poursuivent
- Les **autres charges de gestion courante** (subventions, participations, contributions ...) diminuent de **-5,4%**
- Les **frais financiers** sont en baisse sous l'effet du désendettement progressif de la ville et de la baisse des taux d'intérêt **(-7,4%)**

- 1) Les efforts de maîtrise de la masse salariale se poursuivent même si plusieurs facteurs exogènes à la ville s'imposent et impactent à la hausse les dépenses de personnel (+1,6% en prévisionnel)

Le chapitre des dépenses de personnel apparaît en diminution de -0,5% entre le BP 2016 et le BP 2017, même s'il **reste de très loin le premier poste de dépense** de la ville. Toutefois, comme cela a été présenté précédemment, le transfert du budget du SSIDPAAH au CCAS nécessite de réaliser un retraitement pour pouvoir comparer les évolutions à périmètre constant. Dans ces conditions, la **prévision sur les dépenses de personnel** est en **légère augmentation** entre 2016 et 2017 **(+1,6%, soit +1,1 M€)**, après deux années consécutives de stabilisation (2015 et 2016).

CHAPITRE - LIBELLE	BP 2016	BP 2017	EVOLUTION BP 2016/BP 2017	BP 2016 retraité du SSIDPAAH	BP 2017	EVOLUTION AVEC RETRAITEMENTS
012- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	72 699 153	72 330 150	-0,5%	71 202 913	72 330 150	1,6%

Ainsi, depuis 2014, la trajectoire d'évolution de la masse salariale est en rupture avec les fortes augmentations constatées par le passé. Entre 2014 et 2017, l'évolution n'est que de +0,4%/an, ce qui est bien inférieur au seul effet mécanique du GVT (glissement, vieillesse, technicité).



Les efforts de maîtrise des dépenses de personnel sont donc importants, et nécessitent d'être maintenus à l'avenir afin de permettre à la ville de faire face aux **facteurs exogènes** qui impactent à **la hausse** le budget des dépenses de personnel :

- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT)
- La revalorisation du **point d'indice** salarial 0,60% au 1er juillet 2016, et 0,60% au 1er février 2017, représentant pour 2017 : **+370 k€** pour 2017
- Les **revalorisations indiciaires** (réforme dites PPCR) : **+460 k€** pour 2017
- **Relèvement de certains taux de contribution et/ou cotisation** (CNRACL, IRCANTEC) en 2017
- **Les extensions de périmètres ou ouverture de nouveaux équipements** : effet année pleine de l'ouverture du groupe scolaire Port Chemin Vert, ouverture de la fabrique de Santé ...

Pour poursuivre la maîtrise de la masse salariale sur 2017 et à l'avenir, **des chantiers de court et moyen termes** sont pour certains déjà **mis en œuvre**, d'autres sont à **renforcer** et enfin certains sont **en cours de travail**, en lien avec les organisations syndicales :

- Limitation des remplacements de courte durée
- Limitation des heures supplémentaires et du recours à l'emploi saisonnier
- Non remplacement systématique des départs (mobilité, départ à la retraite)
- Lutte contre l'absentéisme
- Mutualisation et optimisation des organisations lors de chaque réorganisation

- Redéploiement en interne dès que cela est possible
- Annualisation du temps de travail (organisation des congés,...)

Pour suivre ce chantier prioritaire, un comité de pilotage a été mis en place depuis plusieurs mois. Le développement des outils de suivi et de pilotage de la masse salariale doit aussi être renforcé pour permettre une meilleure anticipation des phénomènes et évolutions.

## 2) Les efforts de gestion sur les charges à caractère général se poursuivent afin de permettre le financement des services publics indispensables à la population albertivillarienne

Les charges à caractère général représentent globalement les crédits dont disposent les services pour mettre en œuvre le service public local, en dehors des dépenses de personnel et des subventions et participations aux associations ou autres organismes.

CHAPITRE		BP 2016	BP 2017	Evolution BP 2016 / BP 2017
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	17 531 441 €	17 250 269 €	-1,60%

Pour 2017, ces dépenses s'élèvent à **17,3 M€**, soit **-1,6% (-277 k€)** par rapport au BP 2016. L'effort de maîtrise de la dépense se poursuit donc pour la 3<sup>e</sup> année consécutive :

Certaines de ces dépenses sont rigides ou contraintes à court terme ; leur évolution sur 2016 est donc au mieux stable ou généralement en hausse :

- Le budget de maintenance des équipements (1,2 M€ en augmentation de 5% par rapport au BP 2016 en raison de l'effet prix et des extensions de périmètre) ;
- Les loyers, impôts et autres frais liés à la gestion du patrimoine de la ville (1,2 M€ en augmentation de 14% en raison des augmentations des impôts fonciers notamment) ;
- Les assurances (270 K€ en augmentation de 4%) ;
- Les dépenses liées au Partenariat Public Privé pour la construction et l'entretien du groupe scolaire Dolto Maathai (182 K€ en augmentation de 1%) ;

D'autres dépenses sont quant à elles sanctuarisées car jugées prioritaires pour permettre à la Ville de rendre un service public efficace et de qualité aux usagers tout en permettant au personnel communal de remplir cette mission dans de bonnes conditions :

- Renforcement du plan de formation des agents communaux (budget de 258 K€, stable par rapport à 2016) ;
- Plan de rattrapage sur les dotations vestimentaires pour permettre de fournir aux agents des équipements de protection et vêtements du travail (budget de 262 K€ soit + 50% par rapport à 2016 mais qui doit permettre de répondre aux demandes les plus urgentes sur 2 ans) ;
- Plan de rattrapage sur le nettoyage des vitres des bâtiments communaux (budget de 100 K€ soit + 25% par rapport à 2016).

Les efforts de gestion se poursuivent en 2017 pour obtenir diminuer le coût de certaines dépenses de fonctionnement courantes permettant ainsi à la Ville de recouvrer des marges de manœuvre tout en finançant de nouveaux projets

- Le budget des fluides (3,3 M€) est ainsi en diminution de 11% par rapport à 2016 générant une économie de 410 k€ (effet prix + optimisation de certains contrats) ;
- Les budgets des fournitures d'entretien (141 k€) et fournitures administratives et consommables informatiques (148 k€) sont également en diminution respectivement de 10% et 18% par rapport à 2016 générant une économie de 48 k€ ;
- Le budget de l'affranchissement est stable (180 k€) malgré les hausses tarifaires de La Poste ;
- Le budget des transports collectifs en car (257 k€) est en diminution de 7,5% grâce à une renégociation des prix du marché ;
- Plus globalement, l'intégralité des budgets des services a fait l'objet d'un calibrage au plus juste au regard du réalisé de l'année 2016 pour éviter la mobilisation de crédits sans réel besoin. Cette action a permis des réductions budgétaires ciblées et sans impact sur le niveau de service public rendu par la Ville.

**Toutes ces actions permettent de limiter la hausse « naturelle » des charges à caractère général afin de financer de nouvelles actions pour 2017**, parmi lesquelles :

- o Lancement de 2 nouvelles études de co-construction pour le quartier Vilette-4 Chemins (NPNRU) et le square Lucien Brun (134 k€ au total)

Ces deux études seront lancées conjointement par la Ville, Plaine Commune et l'OPH d'Aubervilliers afin d'associer les habitants à la construction du projet de rénovation du quartier Vilette-4 Chemins (dans le cadre du NPNRU) et de la requalification du square Lucien Brun.

Le coût de ces études est de 80 k€ pour Vilette-4 Chemins (financé à 70% par l'ANRU, Plaine Commune et l'OPH) et de 54 k€ pour le square Lucien Brun (financé à 66% par Plaine Commune et l'OPH).

- o Renforcement de la sécurisation dans les groupes scolaires et ouverture d'une Toute Petite Section à la rentrée de septembre 2017

Afin de renforcer la sécurisation des écoles et de satisfaire aux obligations du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS), des dispositifs de protection (cornes de brume et trousse d'urgence) seront déployés dans l'intégralité des groupes scolaires au cours de l'année 2017 pour un coût de 36 k€, à la charge intégrale de la Ville. Ces mesures seront accompagnées d'équipements de protection plus importants en investissement.

Par ailleurs, l'ouverture d'une Toute Petite Section (TPS) aura lieu à la maternelle Amrouche en septembre 2017, permettant d'accueillir des enfants dès l'âge de 2 ans. Le coût de fonctionnement de cette mesure est estimée à 12 k€ pour 2017 puis 35 k€ en année pleine.

- o Installation d'un Conseil municipal des enfants et poursuite du projet « Auber Nouvelle Génération »

Cette action en faveur de la citoyenneté permettra aux enfants d'Aubervilliers de s'exprimer sur la vie de leur commune et de favoriser l'apprentissage du processus démocratique dès le plus jeune âge. Les modalités de fonctionnement seront précisées au cours de l'année 2017.

Après le succès de l'édition 2016, le projet « Auber Nouvelle Génération » est reconduit en 2017. Il s'agira de valoriser les bacheliers albertivillariens mais également d'accompagner et de soutenir les jeunes dans leurs projets professionnels, associatifs et culturels.

- Organisation d'ateliers artistiques dans les écoles en amont de la Fête de la Ville

Un appel à projet est lancé auprès des associations locales pour la création d'ateliers artistiques à destination des élèves des écoles maternelles et primaires. Ces ateliers auront pour vocation de préparer les actions culturelles et musicales se déroulant lors de la Fête de la Ville (parades notamment).

- Réalisation d'une analyse des besoins sociaux (ABS)

Cette analyse sera menée conjointement par le CCAS et des étudiants de Sciences-Po Paris afin de réaliser un diagnostic des besoins réels de la population albertivillarienne en difficulté sociale (familles, jeunes, personnes âgées, personnes handicapées). Il s'agit d'une obligation d'autant plus impérieuse que la dernière ABS remonte à 2013.

- Organisation d'un évènement festif au printemps à destination des Séniors :

L'objectif de cet évènement est d'offrir aux Séniors un espace de rencontres, d'information et de valorisation des acteurs du vieillissement au travers d'un « forum » présentant les partenaires de cette politique publique (Service Accompagnement et Animation des Séniors, EHPAD, OMJA pour favoriser le lien intergénérationnel...). Il s'agit donc d'organiser une journée à la fois festive et informative à destination des Séniors de notre ville.

### 3) Les autres charges de gestion courantes (hors FCCT) diminuent de 3,8% par rapport à 2016

Les **charges de gestion courante** recouvrent les subventions aux associations, les participations obligatoires, les subventions d'équilibre aux budgets annexes et d'autres charges courantes (par exemple les admissions en non-valeur ou les frais des élus). Elles s'élèvent en 2017 à **16,7 M€**, en repli de 3,8% par rapport au BP 2016 (-667 k€).

CHAPITRE		BP 2016	BP 2017	Evolution BP 2016 / BP 2017
65	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (hors FCCT)</b>	<b>17 364 705 €</b>	<b>16 697 727 €</b>	<b>-3,8%</b>
	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	9 086 492 €	7 785 759 €	-14,3%
	PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES	5 571 193 €	5 899 951 €	5,9%
	SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES	1 697 222 €	1 715 363 €	1,1%
	AUTRES	1 009 798 €	1 296 654 €	28,4%

Concernant les subventions au secteur associatif, il est proposé, pour la deuxième année consécutive **de maintenir le niveau des financements**. Des baisses ponctuelles et ciblées ont toutefois été opérées mais elles concernent des cas particuliers :

- **la subvention d'Aubervacances Loisirs (AVL) diminue de 54,6%** (- 1,2 M€). Ceci s'explique par la reprise d'un excédent de trésorerie (- 1 M€) mais également par la remise à plat des flux financiers entre AVL et la Caisse des écoles (- 215 k€, cette somme étant reversée à la

Caisse des Ecoles). A noter que la reprise de l'excédent de trésorerie est une action ponctuelle et donc que la subvention d'AVL retrouvera un niveau structurel dès 2018 ;

- **la suppression de la subvention aux Séniors** suite à la municipalisation effective complètement depuis septembre 2016 (- 81 k€ par rapport au BP 2016)

A noter également la subvention de 37 000 € finançant les interventions sur le temps scolaire d'un nouveau club d'escrime (Aubervilliers Escrime Club).

Par ailleurs, la ville doit également verser plusieurs **participations ou contributions obligatoires** (Caisse des Ecoles, CCAS, Service d'incendie, CRR, Aubermédiation ...) pour un montant de **5,9 M€** en 2017 soit une augmentation de 5,9% (+ 328 k€). Il convient toutefois de retraiter l'augmentation de la subvention de la Caisse des Ecoles consécutive à la remise à plat des flux financiers avec AVL (- 230 k€). Une fois ce retraitement opéré, l'augmentation n'est plus que de 1,8%.

Concernant les subventions aux budgets annexes, ce poste ne concerne plus que le Centre municipal de Santé. Cette subvention d'équilibre atteint 1,7 M€ en 2017 soit une augmentation de 1,1% par rapport au BP 2016 (+ 18k€). Il s'agit donc d'une maîtrise de l'équilibre global du CMS au regard des extensions de périmètre qui vont impacter les dépenses de fonctionnement du CMS dès 2017 (ouverture de l'annexe de la Fabrique de Santé et installation d'un 5<sup>e</sup> fauteuil dentaire).

#### **4) Le FCCT, une dépense nouvelle, au service du financement du projet et des politiques publiques du territoire portés par Plaine Commune**

Le Fonds de Compensation des charges territoriales (FCCT) a été instauré par la Loi Notre, dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris. **La ville verse désormais un fonds pour le fonctionnement de Plaine Commune, le FCCT.**

La Loi prévoit un « FCCT de droit commun » qui se compose obligatoirement des éléments suivants :

- L'ancienne dotation part salaires perçue en 2015 par Plaine Commune
- Le montant de la part de fiscalité ménage perçue en 2015 par Plaine Commune
- Une revalorisation annuelle de la part fiscalité ménage en fonction du coefficient annuel voté en Loi de finances : 1% en 2016 ; 0.4% en 2017

Par ailleurs, la loi a prévu la possibilité de faire évoluer ce « FCCT de droit commun » dans une fourchette de + ou - 30 % du montant de la fiscalité ménage additionnelle 2015. Cette part « modulable » doit ainsi permettre, dans le cadre des discussions sur le Pacte financier et fiscal entre les communes et l'EPT Plaine Commune, de financer les politiques publiques menées au niveau du territoire.

Pour 2017, les discussions autour du FCCT 2017 et du Pacte financier et fiscal sont en cours au niveau de Plaine Commune. Dans l'attente de la finalisation des discussions, un montant prévisionnel de 18,4M€ a été prévu au BP 2017, soit 0,5% par rapport à 2016. Un ajustement au Budget supplémentaire sera nécessaire en fonction des conclusions des discussions en cours.

## 5) Charges financières

Sous l'effet du processus de désendettement et de la tendance à la baisse des taux, les charges financières diminuent de 7% soit un gain de plus de 450k€ par rapport à la prévision du BP 2016.

CHAPITRE		BP 2016	BP 2017
66	CHARGES FINANCIERES	6 185 169	5 729 873

Par prudence, la simulation des intérêts d'emprunt au BP 2017 intègre une légère marge (+0.35%), permettant de faire face à une éventuelle remontée des taux plus importante. A noter, que depuis la sortie des emprunts toxiques, la dette de la ville est composée à 65% de taux fixe, ce qui sécurise de fait en grande partie la prévision budgétaire pour les frais financiers.

Par ailleurs des crédits spécifiques ont été prévus afin de faire face aux frais financiers liés à la souscription d'une ligne de trésorerie notamment.

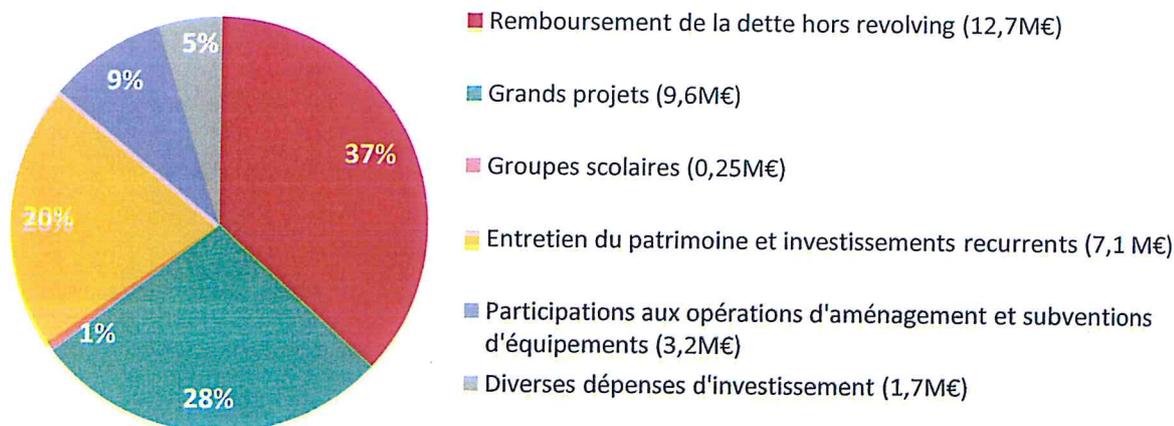
## IV) L'EFFORT D'INVESTISSEMENT SE POURSUIT EN 2017

### 1) Un effort d'investissement préservé en 2017

En 2017, les dépenses d'investissement représentent 37,0M€. En raison du niveau d'endettement très élevé de la ville, le remboursement de la dette constitue toujours le premier poste des dépenses d'investissement (37% des dépenses d'investissement soit 12,7M€ au BP 2017), suivi notamment des grands projets et constructions de groupes scolaires (29% soit 10M€), de l'entretien du patrimoine et des investissements récurrents (20% soit 7,1M€) et des participations aux opérations d'aménagement (ZAC, PNRQAD) et subventions d'équipements versées aux partenaires de la Ville (9% soit 3,2M€).

Enfin d'autres opérations ayant vocation à s'équilibrer sur le long terme (portage foncier, avances de trésorerie...) complètent les dépenses de la section d'investissement sur l'année 2017 (dépenses regroupées dans la catégorie « divers »).

Nature des dépenses inscrites au BP 2017

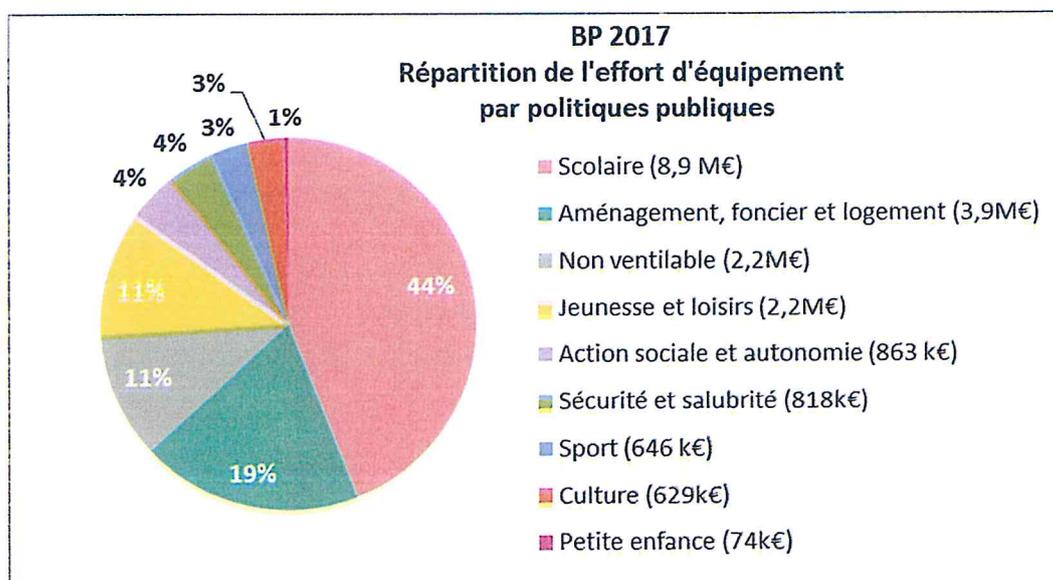


Si le remboursement de l'emprunt continue de peser sur les comptes, la situation financière de la ville s'est améliorée par rapport aux années précédentes ce qui lui permet de poursuivre son effort d'investissement au service du territoire et de ses habitants.

En effet, par rapport à 2016, le montant total des dépenses d'équipement diminue uniquement en raison du pic d'investissement de 2016 lié à la construction du Groupe Scolaire Port Chemin Vert (10,5M€). En retraitant les constructions et extensions de groupes scolaires, l'effort d'équipement augmente de 21%, soit +3,4M€ d'effort supplémentaire par rapport au BP 2016 :

	BP 2016	BP 2017	Evolution BP 2017 / BP 2016
Grands projets	5 583 311	9 576 380	71,5%
Entretien du patrimoine et investissements récurrents	7 420 645	7 140 245	-3,8%
Participations aux opérations d'aménagement et subventions d'équipements	3 424 628	3 154 938	-7,9%
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT (hors groupes scolaires)</b>	<b>16 428 584</b>	<b>19 871 563</b>	<b>21,0%</b>
Groupes scolaires	10 522 600	250 480	-97,6%
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>26 951 184</b>	<b>20 122 043</b>	<b>-25,3%</b>

Par ailleurs, même si l'année 2017 n'est pas marquée par la construction d'un nouveau groupe scolaire, les **investissements en matière de politique scolaire demeurent prioritaires** (extension du groupe scolaire Macé-Condorcet, acquisition du foncier des collèges, entretien du patrimoine des écoles, acquisition de TNI, etc...) et constituent le **premier poste de dépenses d'équipement de la ville** (44% des dépenses d'équipement), suivi de l'aménagement, du foncier et du logement (19%), des dépenses jeunesse et loisirs (11%) ainsi que d'autres champs d'interventions décrits ci-dessous :



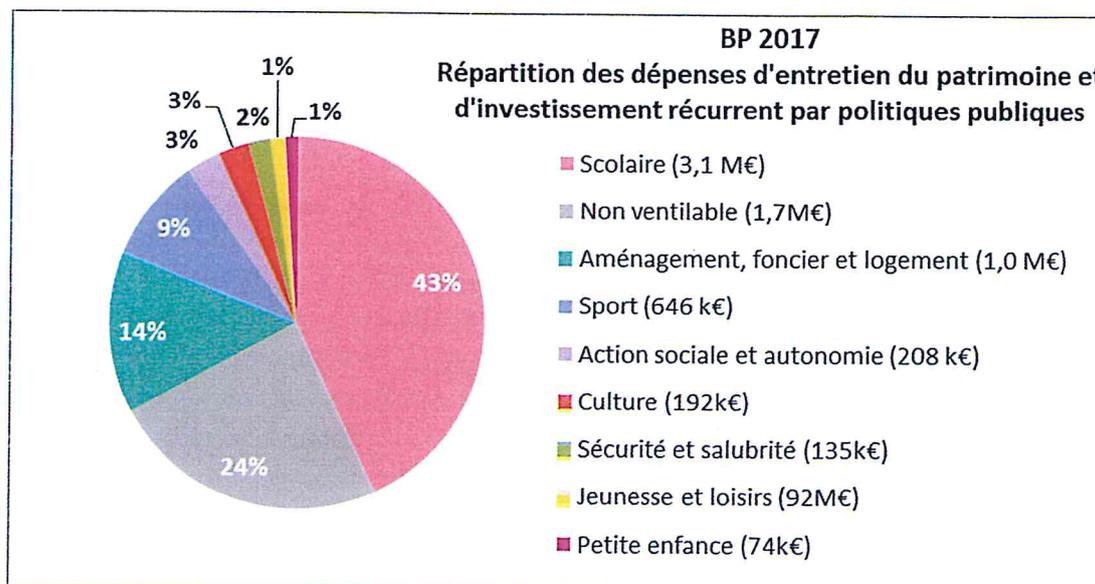
1) Une logique de sanctuarisation des dépenses d'entretien du patrimoine

**L'investissement récurrent** comprend des postes de dépenses variés :

- les dépenses d'entretien du patrimoine de la ville
- le mobilier et matériel, l'informatique
- Le programme de sécurisation et d'accessibilité des bâtiments
- Le renouvellement du parc de véhicules,
- L'entretien des réseaux électriques, chauffage, etc...

L'année 2017 tout comme 2016 sera marquée par une **logique de sanctuarisation de l'investissement récurrent à un niveau de 7M€ / an** afin de poursuivre l'effort de rattrapage engagé sur l'entretien du patrimoine existant et notamment sur le patrimoine scolaire.

Ainsi en 2017, l'investissement récurrent sera à nouveau ciblé prioritairement sur le domaine scolaire (43% des dépenses d'entretien du patrimoine et d'investissement récurrent) comme le montre le graphique ci-dessous :



## 2) La poursuite et le lancement de projets ambitieux pour le territoire et ses habitants

L'année 2017 sera marquée par la poursuite et le lancement de projets ambitieux pour le territoire ainsi que pour ses habitants :

- **La poursuite et l'achèvement des « coups partis »** : Espace Famille, Fabrique de Santé, les acquisitions foncières des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> Collèges (près de 7M€),
- **Le lancement de nombreux projets d'investissement (2,6M€)** :
  - Extension du Groupe Scolaire Macé-Condorcet,
  - Création d'un espace jeunesse au Landy,
  - Programme de déploiement de la vidéoprotection,
  - Rénovation et réaménagement du CCAS,
  - Travaux d'urgence sur le Théâtre de la Commune,
  - Lancement d'une étude de réhabilitation d'ensemble du Théâtre de la Commune,
  - Sécurisation et rénovation de l'Hôtel de Ville,
  - Remplacement de l'Autocom téléphonique de la Mairie,
  - Travaux d'urgence relatifs à l'Eglise Notre-Dame des Vertus,
  - Travaux d'urgence relatifs aux terrains familiaux des gens du voyage,
  - Programme d'économies d'énergie au sein de l'administration communale,
  - Création d'une maison des projets dans le cadre du programme de l'ANRU.
  - etc...

Parmi ces projets nouveaux plusieurs font actuellement l'objet d'un cofinancement (déploiement de la vidéoprotection, Théâtre de la Commune). Par ailleurs, la mobilisation des financements est en cours pour les autres projets à lancer en 2017 (DPV, FSIPL, CAF, ANRU, etc...).

### 3) Des recettes d'investissement en diminution sous l'effet de la baisse des taxes d'urbanisme

		2016	BP 2017	Evolution BP 2017 / BP 2016
024/775	PRODUITS DE CESSIONS	1 190 506	2 412 000	102,6%
27 et 45	CRÉANCES DIVERSES	612 529	1 015 687	65,8%
10	DOTATIONS D'INVESTISSEMENT (HORS 1068)	5 243 672	6 019 277	14,8%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 949 070	2 430 000	24,7%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>8 995 778</b>	<b>11 876 964</b>	<b>32,0%</b>

Au BP 2017, les recettes d'investissement hors emprunt augmentent de 32% en moyenne par rapport au réalisé 2016, soit une **augmentation de 2,9M€** sous l'effet du doublement du montant des cessions anticipées (+1,2M€), des subventions d'investissement (+481k€) et des créances diverses (+403k€).

- **Les dotations d'investissement augmentent de 14,8% par rapport à 2016, elles regroupent principalement :**
  - o **le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** atteindrait environ **2,9 M€** en 2017 (contre 2,3M€ réalisés en 2016) en raison des nombreux investissements réalisés en 2016.
  - o **La taxe d'aménagement** entrée en vigueur en 2012 et qui prend progressivement le relais du VDPLD. Le montant prévisionnel cumulé de la Taxe d'aménagement et du VDPLD est de **3,1 M€** en 2017 contre 2,9M€ de recettes réalisées en 2016.
- **Les subventions d'investissement** augmentent de près de 25%. Cette augmentation masque des évolutions contrastées. Il convient de noter la hausse de **l'Aide aux Maires Bâtitisseurs** qui devrait atteindre **1,7M€ en 2017** (contre 1M€ réalisé en 2016) **compte tenu du fort dynamisme de la construction de logements**. Par ailleurs, cette subvention a fait l'objet d'une évaluation prudente car en 2016, l'Aide aux Maires bâtisseurs devait s'élever à 2 000€ par logement et s'est finalement établie à 1 200€ par logement (Coefficient de minoration de 0,6). Pour 2017, un coefficient de minoration de 0,5 a été prévu.

### 4) Le désendettement se poursuit

		BP 2017
<b>EVOLUTION PREVISIONNELLE DU NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA VILLE</b>		<b>-3 126 838</b>
	<b>REMBOURSEMENT DE LA DETTE</b>	<b>12 696 242</b>
	<b>BESOIN D'EMPRUNT NOUVEAU</b>	<b>9 569 404</b>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'encours de dette s'élève à 170M€. Cet encours de dette qui demeure élevé malgré la nette amélioration de la situation financière de la Ville continue de grever ses marges de manœuvres. Ainsi en 2017, la Ville sera tenue de rembourser **12,7M€ de capital** emprunté et devrait s'acquitter de **frais financiers estimés à 5,6M€**.

Cependant, au BP 2017, et contrairement aux années précédentes, le remboursement de la dette est financé intégralement par de l'épargne dégagée par la ville (= l'épargne nette est positive). Cela traduit l'amélioration progressive et structurelle de la situation financière de la ville, même si les efforts entrepris depuis 2015 doivent se poursuivre et se consolider.

**L'emprunt d'équilibre permet de financer le solde de la section d'investissement et d'équilibrer *in fine* le budget de la Ville.** Il atteint **9,6 M€ au BP 2017** ce qui devrait permettre à la ville de se désendetter de 3,1M€ ramenant ainsi l'encours de dette prévisionnel à 167M€ au 31 décembre 2017.

Cette forte diminution du besoin d'emprunt matérialise **les efforts réalisés par la Ville pour accroître son épargne, renforcer le pilotage de ses investissements** et ainsi restaurer ses marges de manœuvre.

**DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité  
-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----**

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

En exercice :..... 49

**DU 23 MARS 2017**

Présents :..... 34

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 23 Mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 mars 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.**

**PRESENTS :**

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

**MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, MM. HAFIDI Abderrahim, VANNIER Jean-Yves, MM. ZAIRI Rachid, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,**

**POUVOIRS :**

Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	Mme NEDELEC Sozig
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHOUDER Fethi	Représenté par :	M. KADDOURI Nouredine
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme VALLY Sophie
Mme AISSAOUI Djamila	Représentée par :	M. HAFIDI Abderrahim
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KAMALA Kilani
M. AIT- BOUALI Omar	Représenté par :	M. Jean-Yves VANNIER
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
Mme LENZI Ling	Représentée par :	Mme LENOURY Nadia

M. VANNIER Jean-Yves représenté par M. GARNIER Daniel de la question n°24 à 26.

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, MM. ZORGANI Mourad, RACHEDI Hakim, Mme ALVES Presilya

**Secrétaire de séance :** Mme FAGARD Alice

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances et du contrôle de gestion

Finances

REF : DAF2017004

Signataire : AC/JB/JF

**OBJET : Adoption du budget primitif 2017 du budget principal de la Ville d'Aubervilliers**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu les articles L.2312.-1 et L.2312-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicables aux communes,

Vu le projet de loi de finances pour 2017,

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu en séance du conseil municipal du 23 février 2017,

Vu le projet de budget primitif 2017 du budget principal de la Ville d'Aubervilliers,

Vu la note de présentation du budget annexée,

A La majorité MM. GARNIER, ZAIRI, VANNIER, Mme YONNET, Mme LENOURY et M. BIDAL ayant voté contre

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le budget primitif 2017 de la commune (budget principal) équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 39 711 909,00 €

Recettes : 39 711 909,00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 144 492 483,00 €

Recettes : 144 492 483,00 €

**DIT** que la Maire est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

**FIXE** le montant d'emprunt maximum autorisé pour assurer l'équilibre de la section d'investissement à 9 565 075,92 €.

Reçu en préfecture le : 24/03/2017  
Publié le : 24/03/2017  
Certifié exécutoire le : 24/03/2017



L'Adjointe Déléguée

Maria MERCADER Y PUIG



L'Adjointe Déléguée

Maria MERCADER Y PUIG